

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2024

L'an 2024 le 10 octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Gérard NAUDIN.

Absents :

Mme Elizabeth GROENEWEG a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS
Mme Cindy PLANTEY a donné pouvoir à M Philippe COLLET
Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à M Jean-Pierre CHAPUIS
Mrs Didier FOUROT et Alain DOUBRE.

A été nommé secrétaire : M Jean-Pierre CHAPUIS

Date de la convocation : 03/10/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

1) Approbation du compte-rendu de séance du 05 septembre 2024

Il convient d'indiquer la date de prise de l'arrêté relatif à l'entretien de la commune : le 01/08/2024.
Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés.

2) Exercice du droit de préemption

Afin de sécuriser et embellir le village, la municipalité a fait le choix lors du conseil municipal du 3 juillet 2021, d'acquérir les parcelles D 414, 413, 678 jouxtant la parcelle D 429. Ces parcelles sont situées au centre du bourg de la commune et comprennent un bâti en l'état d'abandon et en voie de péril. Les parcelles citées font partie d'un projet de création d'une promenade et de stationnement. L'accès à ces parcelles est restreint par la parcelle D429 située à son entrée, sachant que l'entrée principale de cette aire de stationnement se fera rue du Berry. L'entrée sur la RD41 pour des raisons de sécurité sera secondaire. La commune a pris connaissance le 20/08/2024 que la parcelle D 429 fait l'objet d'un certificat d'urbanisme pour sa vente.

La commune souhaite exercer son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle D 429.

Depuis l'adoption du Plan Local d'Urbanisme le 11/04/2023 et son application au 9/07/2023, le droit de préemption de la commune est soumis à l'aval du Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. La commune a demandé le 20/09/2024, l'autorisation du Président de la Communauté de Communes d'exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Le 26 septembre 2024, par décision du Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la commune peut exercer son droit de préemption sur la parcelle D429.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'acquisition de la parcelle D429 par exercice du droit de préemption de la commune et

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Informations et Questions diverses

Travaux trottoirs :

La réfection des trottoirs prévue pendant le mandat 2020-2026 sera réalisée en 2025.

La dernière phase de l'enfouissement des lignes dans le bourg ayant été terminée en 2024, les travaux de rénovation des trottoirs peuvent être programmés pour 2025. S'en suivra la pose, au cours de cette même année par les services du Département, d'un nouveau revêtement sur la RD41 entre les entrées Nord et Sud du village.

Attendant la fin de l'enfouissement et de la rénovation des trottoirs, le Département a programmé ses travaux de revêtement en 2025.

L'école

La commune attend toujours les titres de paiement de Saint Maurice pour honorer les 5000 euros de plus qu'elle a accepté de payer pour 2022 et le titre pour 2023, d'un montant de 37 400 €.

La commune demande également à Saint Maurice sur Aveyron de retirer les termes « Aillant sur Milleron a eu un mandatement d'office » mentionnés dans sa délibération du 23 novembre 2023.

Les hommes illustres

Nous sommes inscrits sur la route des illustres : MARCEL DEPREZ en fait partie.

Le magnifique cartel offert par le Département sera affiché dans la commune à la vue de tous

Points Communauté de communes canaux et forêts en Gâtinais

Concernant l'artificialisation des sols, nous avons reçu un rapport concernant la consommation d'espaces entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Aillant n'a consommé aucune surface dans ce domaine.

Les 37 autres communes de notre communauté ont consommé 114 320 m² en terres agricoles, 111 868 m² en prairies naturelles et 4 861m² en forestier, représentant un total de 23,10 ha.

Le 12 septembre dernier, tous les acteurs du Territoire Educatif Rural ou T.E.R. étaient réunis au collège Henry Becquerel pour la signature d'une convention : Education Nationale, inspection académique et professeurs ainsi que les maires de l'ancien canton de Châtillon-Coligny.

Les trois objectifs principaux, objets de cette convention sont les suivants :

- assurer la continuité dans la dynamique entre l'école, le collège et le lycée avec tous les acteurs partenaires mobilisés.
- casser les frontières invisibles, entre l'école et le périscolaire, aider les familles et fédérer les acteurs locaux afin que les jeunes soient des acteurs à leur réussite.
- renforcer l'attractivité à l'école, au collège pour permettre aux enfants d'aller le plus loin possible dans leurs études ainsi que l'accompagnement du personnel.

Des moyens et crédits sont prévus pour la formation des enseignants.

Manifestations

- **9 novembre à 20h30**, concert dans l'église par le trio théâtral et musical « A TUE TETE » : les artistes interprètent à la fois des « tubes » (Carmen, la Traviata...) et d'autres pièces de musique classique dans un style accessible, léger et ludique.

A 16h un atelier découverte musicale sera proposé aux jeunes de 9 à 14 ans.

- **30 novembre à partir de 18 h**, un spectacle d'un nouveau genre est programmé : « TRAFIC », un théâtre original joué dans des voitures, dans la cour et le parking aux alentours de la salle Marcel Depez.
- **1^{er} mardi de chaque mois** : Le cinéma au village – salle Marcel Depez.

Prochains films :
- Jeune public à **18h** : BILLY LE HAMSTER COW BOY
- Tout public à **20h** : LE PROCES DU CHIEN.

- **décembre** : Fêtes de NOEL.
 - **3 décembre** : une place de cinéma sera offerte à **tous les enfants** de la commune, petits et grands, lors de la projection du mardi 3 décembre 2024 à 18h salle Marcel Depez ;
 - Un bon d'achat de 20€ offert aux **enfants jusqu'en CM2** pour choisir un cadeau au magasin de jouets de Mme Paysé à Châtillon-Coligny. Les cadeaux leurs seront remis **samedi 7 décembre** par le Père NOËL autour d'un goûter salle Marcel Depez. S'en suivra un concert dans l'église autour de chants de Noël.
 - **8 décembre** : déjeuner des aînés (+ de 70 ans) salle Marcel Depez, suivi d'une ambiance musicale.
- **dimanche 5 janvier à 11h**, vœux du maire, suivis de la galette des rois.

Lors des vœux sera présentée notre saison culturelle et festive 2025.

Les Bannières :

Lors de l'inauguration de la restauration du groupe sculpté Saint Martin, le 21 septembre dernier, les 2 gros contributeurs financiers à cette restauration ont signalé qu'il serait judicieux d'envisager la restauration des 2 bannières situées dans l'église, ces 2 objets, en dehors du groupe sculpté, sont répertoriés au titre des monuments historiques.

Madame Flora PAOLI, conservatrice au Département viendra courant novembre en présence du Père Jean SIGOT pour voir ces bannières et nous faire des propositions de restauration en fonction de l'usage qui sera fait de ces pièces historiques. Quelle que soit la décision, il faudra procéder à un entretien minimum pour en assurer la conservation. La bannière qui semble la plus intéressante est celle qui représente SAINT MARTIN, liée au saint de notre église.

Si une des suggestions de madame PAOLI était retenue, une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine ainsi qu'une demande de don au Lions Club Montargis Gâtinais pourraient être lancée lors des vœux du maire le 5 janvier prochain.

Participation d'une conseillère municipale aux actions internationales des MFR Ile de France.

Mme Le Maire informe les conseillers que Mme Elizabeth Groeneweg représente, du 8 au 11 octobre, les Maisons Familiales Rurales Ile de France à l'International ERASMUS à l'ambassade de France à COPENHAGUE en présence des ambassadeurs de France et d'Allemagne dans le cadre de l'OFAJ : Organisation Franco-Allemande de la Jeunesse.

La municipalité en retire une certaine fierté.

*Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 14 novembre 2024 à 18h30.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.*